233891 - Le mensonge n'est-il plus grave que la fornication?

question

J'ai lu le hadith suivant: Quand un croyant ment sans excuse, soixante-dix mille anges le maudiront et son cœur secrètera une pourriture qui éclaboussera le Trône, et les anges qui le portent le maudiront et Allah transformera le mensonge en soixante-dix fornications dont la moins grave est comparable que celle qu'une personne commettrait avec sa propre mère!
Ce hadith s'applique-t-il au croyant habitué à mentir ou à tout le monde? Le hadith signifie-t-il que le mensonge est plus grave que la fornication? Pouvons nous dire que toute personne, qui a menti une fois ou continue à mentir, a commis 70 fornications?

résumé de la réponse

En somme,
le discours sus mentionné ne constitue pas un hadith
reçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). C'est un propos
intrinsèquement faux. Dès lors, il n'est pas permis de l'attribuer au Messager
d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui).

Allah le sait
mieux.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, mentir fait partie des qualités des hypocrites. Il relève des mauvaises mœurs, incite au mal et empêche de faire le bien. Al-Bokhari (6094) et Mouslim (2607) ont rapporté

d'après Ibn Massoud (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Veillezà dire vrai car cela conduit à la piété, qui , à son tour, conduit au paradis. L'on ne cesse de dire vrai, de privilégier un langage de vérité, jusqu'à ce qu'Allah nous prenne pour véridique. Veillez à éviter le mensonge car il fait basculer dans la débauche et , celle-ci conduit à l'enfer. En effet, à force de s'habituer au mensonge, on finira par être pris par Allah pour un menteurinvétéré.

Le plus grave mensonge est celui fait au détriment d'Allah et Son Messager suivi de celui qui vise à détériorer les relations humaines. S'habituer à tenir un discours mensonger fait partie des qualités des hypocrites. A ce propos, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «Quatre qualités/attitudes font d'un individu un hypocrite pur. Celui qui en perpétue ou possède une , porte une empreinte d'hypocrisie aussi long temps qu'il ne s'en débarrassera pas:

- trahir la confiance placée en lui;

- perpétuer un discours mensonger;

- violer systématiquement les engagements pris;

- se radicaliser dans les querelles. (Rapporté par al-Bokhari,34 et par Mouslim,58).

Le devoir de tout individu, qui aurait menti, ne serai-ce qu'une seule fois, est de se repentir devant AllahTrès-Haut. At-Tirmidhi (1973) a dit: Aucun caractère n'était plus détestable au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)que le recours au mensonge. Quand un homme tenait au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) un discours mensonger, il en souffrait aussi long temps qu'il n'aurait pas appris que le menteur s'est repenti. (hadith jugé authentique par al-Albani dans as-Sahiha (2052).

Deuxièmement, malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucun fondement au hadith cité dans la présente question. Apparemment, il s'agit d'un mensonge conçu au détriment du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). Selon les ulémas, l'une des marques d'un hadith apocryphe consiste dans l'exagération de la récompense ou du châtiment liés à un acte quelconque. Ce qui est le cas dans le hadith.

En principe, la fornication est plus grave que le recours au mensonge dans le discours public. Voilà pourquoi il est directement classé après le fait d'associer quelqu'un ou quelque chose dans le culte rendu à Allah. C'est ainsi qu'Allah Très-haut dit: ceux qui n'invoquent aucune autre divinité à côté d' Allah ; ceux qui n'attentent pas à la vie de leurs semblables que Dieu a déclaré sacrée, à moins d'un motif légitime ; ceux qui ne s'adonnent pas à la fornication, car quiconque commet de tels péchés encourra la sanction de ses forfaits.. (Coran,25:68).

La fornication est l'objet d'une peine à appliquer ici-bas, en plus d'une menace encourue dans l'au-delà, ce qui n'est pas cas pour le mensonge. Néanmoins, certains types de mensonge restent plus graves que la fornication et d'autres péchés ruineux. C'est le cas du mensonge qui vise Allah et Son Messager, à propos duquel Allah Très-haut dit:« Dis : Ceux qui forgent des mensonges sur le compte de Dieu ne pourront jamais réussir. (Coran,10:69).

Dans un hadith transmis par des voies concordantes, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Celui qui ment délibérément contre moi doit s'attendre à occuper sa place en enfer.

Quant à dire que le simple fait de mentir est plus grave que de forniquer , c'est faux, sans parler de l'évocation de soixante-dix fornications dont la moins grave serait celle commise avec sa propre mère. Ceci relève des propos les plus vains et des mensonges les plus absurdes et les plus flagrants!

Quant au hadith rapporté par Ibn Assaakir dans son Tarikh (27/241) d'après Abdoullah ibn Djarad selon lequel il avait interrogé le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) en ces termes:

-Ô Prophète d'Allah! Un croyant peut-il commettre la fornication?

-Cela peut arriver.

-Le croyant peut-il mentir?

-Seuls ceux qui ne croient pas se permettent de mentir. C'est un faux hadith car Yaala ibn al-Ashdaq figure dans sa chaîne de transmission. Selon Ibn Hibban, on lui avait présenté des hadiths inventés et il les retransmis par ignorance. Pour Abou Zoura, il (Yaala n'est rien parce que

dépourvu de toute crédibilité.» Mizaan al-iitidaal (4/457). Al-Albani l'a qualifié de 'apocryphe' dans adh-dhaifah (5521).

Abonde dans le même sens ce hadith de Safwan ibn Soulaym: «On a dit au Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui):

-Le musulman peut-il être lâche?

-Oui.

-Peut-il être avare?

-Oui.

-Peut-il être un menteur invétéré?

-Non. (Rapporté par Malick) C'est un hadith moursal (de source non explicite) Al-Albani l'a déclaré faible dans Dhaiifou Targhib wa at-tarhiib (1752).